

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 10/06/2024

Date d'affichage : 19/06/2024

Objet de la délibération : Délibération créant un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité du service technique.

SEANCE DU 14 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le quatorze juin

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; LUCIANI Maria Lisa ; DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; PEDINIELLI Pierre ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Emmanuelle ;

Etaient absents : VALLI François ; de PERETTI Don Napoléon (en visio) ;

Ont donné pouvoir : MAESTRATI Jean-Napoléon a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean-Marc ; SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ; MONDOLONI Antoine a donné pouvoir à DERUDAS Denis ;

Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le service technique est, depuis plusieurs mois, sous tension en raison d'un manque d'effectifs. Si une réflexion doit être menée sur le long terme, il est nécessaire à ce jour de conforter le service technique de manière temporaire par la création d'un emploi non permanent de 6 mois.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service technique pour les 6 prochains mois pour des tâches de débroussaillage, d'entretien des voiries communales et de travaux sur les bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal
Oùï cet exposé
Et après en avoir délibéré

A l'unanimité ;

Approuve la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle équivalente afin de répondre aux exigences de ce poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Maria Lisa LUCIANI

Maria Lisa LUCIANI

Luciani

Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI

